

Conseil Général de la Sarthe
Archives départementales de la Sarthe

Je soussigné (e), _____, le témoin, né (e) le _____
Demeurant _____

Sujet du témoignage _____
Enregistré le _____
Réalisé par _____, le collecteur, né (e) le _____
Demeurant _____

Les déposants accordent au Conseil Général de la Sarthe, direction des Archives départementales l'autorisation de conserver, communiquer, reproduire, diffuser, à titre gratuit et sans exclusivité les documents sonores dont ils sont auteurs, détenteurs, ou ayants droits, et ceci dans le respect de la législation en vigueur.

La conservation

Le déposant autorise les Archives départementales de la Sarthe à conserver le document sur un support de substitution. Le support original pourra par la suite, lui aussi être déposé aux Archives départementales, ce qui fera l'objet d'un autre contrat.

Les Archives départementales de la Sarthe s'engagent à réaliser gratuitement, sur demande, une copie sur un support de substitution au profit de chaque déposant.

Copie souhaitée : OUI NON

La communication au public

Les déposants donnent une autorisation permanente et générale de communication en salle de lecture du témoignage enregistré, selon les codes, lois, décrets et règlements qui régissent la communication des archives publiques.

La reproduction

Les déposants autorisent la reproduction du document, sans perception de droits d'auteurs, pour toute utilisation non commerciale.

La diffusion

Les déposants autorisent la diffusion : publication, radio, télévision, Internet..., et l'exploitation du témoignage, sans perception de droits, pour toute utilisation non commerciale, quels que soient les procédés techniques employés connus ou à venir.

Cas de l'utilisation commerciale

Toute reproduction et diffusion demandée par une personne physique ou morale agissant à titre commercial devra être soumise à l'autorisation écrite des déposants ou de leurs ayants droits. Cette demande sera présentée au directeur des Archives départementales qui en informera les déposants ou leurs ayants droits, la non réponse sous un mois vaudra acceptation. Il appartiendra ensuite au demandeur de rechercher le(s) titulaire(s) des droits prévus par la loi 92-597 du 1^{er} juillet 1992 (Code de la propriété intellectuelle) et s'en acquitter.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Le témoin

Le collecteur

Fréquence Sillé Sauvegarde de la parole sarthoise

Je soussigné (e), _____, le témoin, né (e) le _____
Demeurant _____

Sujet du témoignage _____
Enregistré le _____
Réalisé par _____, le collecteur, né (e) le _____
Demeurant _____

La sauvegarde numérique du document

Les déposants autorisent Fréquence Sillé à réaliser une copie numérique de l'enregistrement original, et à procéder, au cas échéant, à la restauration du document.

La constitution de l'outil de consultation

Les déposants autorisent Fréquence Sillé à intégrer les éléments descriptifs du document dans une base de données qui permettra un archivage correct du témoignages et la diffusion du document sonore par les Archives départementales de la Sarthe.

Le dépôt des éléments aux Archives départementales

Les déposants autorisent Fréquence Sillé à déposer aux Archives départementales de la Sarthe, la copie numérique du document original enregistré, ainsi qu'une copie de la base de donnée, laquelle pourra intégrer un système de recherche et de consultation développé à cet effet.

Utilisation du document sonore

Les déposants autorisent Fréquence Sillé et les radios associatives du département de la Sarthe à diffuser l'intégralité ou des extraits du témoignage dans le cadre :

- d'émissions culturelles de valorisation du patrimoine
- d'une réutilisation des données dans le cadre de manifestations culturelles (exposition...)
- d'une mise à disposition des enregistrements auprès de structures non commerciales qui en feraient la demande (associations, structures publiques...)

Cas de l'utilisation commerciale

Toute reproduction et diffusion demandée par une personne physique ou morale agissant à titre commercial devra être soumise à l'autorisation écrite des déposants ou de leurs ayants droits.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Le témoin

Le collecteur